



Brocéliande
Communauté de Communes
Conquérants d'Avenir

Envoyé en préfecture le 21/12/2017

Reçu en préfecture le 21/12/2017

Affiché le **22 décembre 2017**

ID : 035-213500374-20171214-DEL20171412156-DE



**Modification simplifiée N° 2 du PLU
de Bréal-sous-Montfort – Portant
modification de certaines
dispositions règlementaires de la
zone A**

Bilan de la concertation

Conformément à la délibération du Conseil communautaire du 25 septembre 2017, le dossier de modification simplifiée du PLU consistant à permettre les affouillements et exhaussements de sols nécessaires à la poursuite de l'exploitation d'une carrière existante au lieudit le Louët à Bréal-sous-Montfort, a été mis à la disposition du public sur une période d'un mois du 09/10/2017 au 13/11/2017, à la mairie de Bréal-sous-Montfort.

Les modalités de cette mise à disposition du public ont été affichées par voie de presse le :

- 29/30 septembre 2017 dans le journal « 7 jours-Petites affiches »
- 30 sept / 1^{er} oct pour le journal « Ouest France »

Le dossier de modification a été adressé par courrier aux personnes publiques associées le 06/10/2017 (cf : liste ci-jointe).

Voici les remarques formulées dans le cadre de cette consultation :

- **17/10/2017** : RTE, Réseau de Transport d'Electricité répond qu'aucune de ces installations n'est située sur la commune de Bréal-sous-Montfort.
- **18/10/2017** : La Chambre d'agriculture émet un avis défavorable sur le principe d'affouillements généralisés à l'ensemble de la zone A et non spécifiquement objets d'un zonage spécifique à la carrière.
- **23/10/2017** : Le préfet précise qu'il a reçu le dossier le jour de la mise à disposition du public. Par ailleurs, il indique que la création d'une zone de carrière relève de la procédure de révision et non de la modification et qu'à ce titre, il convient de préciser que la modification du règlement ne s'applique que sur le périmètre de la carrière existante, sans extension.
- **27/10/2017** : La Chambre de commerce et d'industrie d'Ille et Vilaine approuve la modification, dans le sens où elle vise à sécuriser l'activité

d'une entreprise sur le long terme, tout en étant conforme aux orientations du PADD et au renforcement de l'économie locale.

- **10/11/2017** : la Région Bretagne prend note de la modification et informe sur la procédure de SRADDET en cours, sans exprimer d'avis sur le projet.
- **20/11/2017** : Le Centre National de la Propriété Forestière rend un avis favorable sur le projet de modification.

➔ Afin de prendre en compte ces remarques, notamment l'inadaptation du périmètre exprimée par le Préfet et la Chambre d'Agriculture, le dossier mis à disposition a été modifié en cours de consultation pour préciser que « *Les affouillements et exhaussements du sol et du sous-sol à condition d'être liés aux activités de carrière et de se limiter à la carrière existante située au lieu-dit du Louët.* ».

Le registre mis à disposition du public n'a fait l'objet d'aucune remarque et aucun courrier ou mail n'a été adressé à la commune ou à la communauté de communes durant la mise à disposition du public.

Compte-tenu de ces éléments et préalablement à la validation du projet de modification par le Conseil communautaire de la CC de Brocéliande, il est proposé au Conseil municipal de Bréal-sous-Montfort de s'exprimer sur le dossier de modification et sur le présent bilan de concertation.